





Commission locale de l'eau SAGE Allier aval

59 boulevard Léon Jouhaux CS 90706

63050 Clermont-Ferrand Cx 2

Animatrice du SAGE : Lucile Mazeau lucile.mazeau@eptb-loire.fr • 04.43.86.11.10 Chargé d'opération : Loïc Bovio loic.bovio@eptb-loire.fr • 06.45.65.05.32









Les financeurs

L'étude d'inventaire de milieux humides et d'élaboration de modalités de gestion sur le bassin Allier aval est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



LES MODALITÉS D'INVENTAIRE **DE MILIEUX HUMIDES** sur le bassin Allier aval

www.sage-allier-aval.fr



POURQUOI UN INVENTAIRE DE MILIEUX HUMIDES?

Face aux multiples intérêts des zones humides, l'enjeu aujourd'hui est de préserver et gérer celles qui sont encore intactes, de restaurer les fonctions de celles qui ont été altérées et de compenser celles qui ont été détruites. Faut-il encore savoir où elles se situent et quelles sont leurs principales caractéristiques.

Afin d'acquérir une connaissance la plus homogène possible, la CLE vient d'engager un inventaire sur l'ensemble du périmètre du SAGE, basé sur une méthodologie commune. Cet inventaire sera réalisé par un groupement de 3 bureaux d'études (Cesame environnement, ACER Campestre Contrechamp).

LES GRANDS PRINCIPES DE L'INVENTAIRE



hydrographique...

Les milieux humides effectifs ou réels répondent à la définition de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et satisfont aux critères d'hydromorphie des sols et/ou de présence d'une végétation des milieux humides.

Les zones humides efficaces assurent un rôle important vis-à-vis d'une fonction donnée.

Un travail de hiérarchisation permettant de faire ressortir les milieux réalisé et suivi de plans et de restauration à l'échelle des bassins

humides prioritaires sera d'actions de préservation versants inventoriés.

RECONNAÎTRE?

COMMENT LES



milieux humides, c'est une zone humide. Si bétail et se présenteront spontanément non, le sol est examiné par des sondages aux riverains rencontrés.





de la superficie du bassin de l'Allier aval feront l'objet d'investigations de terrain pour confirmer / infirmer le caractère humide de ces zones et en préciser les caractéristiques soit près de 1 400 km²

QUELLES SUITES DONNER À L'INVENTAIRE?

La préservation des zones humides est d'intérêt général, chacun à son niveau peut donc apporter sa contribution:

- Les collectivités : protection via les documents d'urbanisme, acquisitions foncières amiables ou par le droit de préemption. incitation aux bonnes pratiques par l'exonération fiscale de la taxe foncière, ...
- L'Etat : prise en compte de l'inventaire lors de l'instruction des dossiers réglementaires
- Les porteurs de projet : l'inventaire constitue un outil d'alerte et d'information pour la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

ATTENTION: l'objectif de l'inventaire est la connaissance des milieux humides. La précision de ce dernier implique que les porteurs de projet n'échappent pas à une délimitation très précise des zones humides présentes ou impactées par leur projet. De même, l'inventaire n'exempte pas de la réalisation d'un Dossier Loi sur l'Eau notamment en cas de doute sur une zone en dehors des enveloppes de prospections.

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE SUR UNE ANNÉE

Lancement de l'étude 15.10.2019

1er comité technique

1ère réunion du groupe de travail avec les acteurs locaux (elus, agriculteurs, forestiers, propriétaires fonciers) : pré-cartographie des milieux humides connus en s'appuyant sur des enveloppes de forte probabilité de présence définies par le SAGE

Terrain et démonstrations de la méthodologie d'inventaire

> avril à septembre

2^{ème} réunion des groupes de travail analyse du travail de terrain

2ème Comité technique

Concertation sur les contours des milieux humides

Validation de la CLE